
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Nancy BLANCHET, mairesse d'arrondissement
Mme Laura-Ann PALESTINI, conseillère de la Ville
M. Richard DESCHAMPS, M.B.A., conseiller de la Ville
Mme Daniela ROMANO, conseillère d'arrondissement
Mme Josée TROILO, conseillère d'arrondissement
M. Michel NOEL, conseiller d'arrondissement
M. Benoit AUGER, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Christianne CYRENNE, directrice d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, OMA, secrétaire d'arrondissement
Mme Diane BIBEAU, analyste de dossiers

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance ordinaire de l'année 2022.

Mardi dernier, la Ville de Montréal a déposé son budget 2023 et annoncé les hausses des comptes de taxes foncières qui en découlent. Pour le secteur résidentiel, dans l'ensemble de la Ville de Montréal, la hausse moyenne sera de 4,1 %.

À LaSalle, la hausse moyenne correspond à celle de l'ensemble de la ville, avec un ajustement de 4,2 %. Plus précisément, la hausse moyenne des comptes de taxes sera de 4,6 % pour les plex, de 4,0 % pour les unifamiliales et de 3,6 % pour les copropriétés. De cette hausse moyenne de 4,2 %, seulement 1,2 % découle de décisions prises par notre conseil d'arrondissement, alors que 3 % correspond aux décisions du conseil municipal de Montréal.

Personne n'aime payer plus de taxes, c'est certain. Mais vous conviendrez que nous sommes loin des chiffres farfelus que j'ai pu lire sur les médias sociaux, et même parfois dans les médias traditionnels, ces derniers mois. Certains affirmaient que le nouveau rôle d'évaluation 2023-2025, où les propriétés résidentielles se sont appréciées de 35 %, entraînerait des hausses similaires des taxes foncières.

On ne le répètera jamais assez : un nouveau rôle d'évaluation ne génère aucune augmentation de taxes par lui-même. Il permet de balancer les variations de valeurs des propriétés entre contribuables. C'est seulement avec la fixation des taux, par le conseil municipal de Montréal et les 19 conseils d'arrondissement, que les revenus de taxes foncières sont ajustés afin de financer les services municipaux.

Voici les hausses moyennes de valeur et de taxes 2023 à LaSalle, pour les trois grandes catégories d'immeubles résidentiels.

- Les plex de 2 à 5 logements ont désormais une valeur moyenne de 612 112 \$ et leur compte de taxes va monter en moyenne de 193 \$
- Les maisons unifamiliales ont une valeur moyenne de 562 047 \$ et leur compte de taxes va monter en moyenne de 155 \$
- Enfin, les copropriétés ont une valeur moyenne de 325 716 \$ et leur compte de taxes va monter en moyenne de 82 \$

Je termine en vous soulignant deux éléments du budget de notre arrondissement, qui a été adopté en octobre dernier. L'adoption des 18 autres budgets d'arrondissement nous a permis de dresser des constats qui nous rendent particulièrement fiers.

D'abord, LaSalle a adopté le budget 2023 avec la plus faible hausse des 19 arrondissements. Notre budget n'augmente que de 2,2 % par rapport au budget 2022, alors que dans les autres arrondissements, le budget est en croissance de 2,4 à 9,1 %, avec une moyenne de 4,8 %. C'est le premier budget entièrement élaboré par notre nouveau groupe d'élus et sous l'administration de la nouvelle directrice d'arrondissement, Christianne Cyrenne. En pleine période de forte inflation, je crois qu'un budget aussi raisonnable est un exploit.

Deuxièmement, malgré l'ajustement de la taxe locale que nous avons annoncée dans notre budget, pour 2023, c'est encore à LaSalle que le pourcentage du financement provenant de la taxe locale sera le plus faible des 19 arrondissements, avec seulement 14 % de nos revenus qui en dépendent. Je souligne que dans les 18 autres arrondissements, ce pourcentage varie de 14,2 à 29,7 %, avec une moyenne de 18,6 %.

J'espère que ces éléments d'information financière vous auront rassurés. Mes collègues du conseil et moi sommes fiers de la solidité financière de LaSalle et de la fiscalité très avantageuse dont profitent les propriétaires de notre arrondissement.

En terminant, à deux semaines du début officiel de l'hiver, je tiens à souligner à la population de LaSalle que toute notre équipe des Travaux publics est prête pour une saison de déneigement. Il n'y a pas encore de neige au sol, mais cela va invariablement arriver. D'ailleurs, les changements climatiques et les hivers en dents de scie que nous connaissons depuis quelques années posent un grand défi aux municipalités. Neige, verglas et pluie se succèdent et il faut être prêt à toute éventualité.

J'en profite donc pour saluer le travail remarquable des femmes et des hommes qui participent tout l'hiver aux opérations de salage, déblaiement, chargement de la neige et remorquage des voitures. Vous serez encore une fois fidèles au poste, de jour, de soir et de nuit, y compris certains jours de week-ends et congés fériés. Nous vous levons notre tuque!

Merci de votre attention

CA22 20 0420**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil**

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement, en ajoutant le point suivant :

40.01.1 Déposer et présenter le projet de règlement LAS-0154 sur la tarification.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA22 20 0421**Période de questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention
Lise Letellier	Sécurité à l'intersection de la rue Viola-Desmond et du boulevard Newman et dépôt d'une pétition à cet effet
Gino Messier	Éclairage dans le secteur de la 68 ^e Avenue et de la rue Beyries
Marc Rowley	Soutien financier aux journaux locaux

10.03

CA22 20 0422**Félicitations - 100 ans de Mme Crête**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

QUE le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à Madame Crête, qui a célébré son centième anniversaire de naissance le 30 novembre 2022.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Avoir cent ans est un événement très spécial, une date historique qui mérite d'être soulignée, bien peu de gens peuvent se vanter d'avoir vécu un siècle, d'avoir pu assister à tant de changements et, dans sa vie, d'avoir accompli autant.

Félicitations Madame Crête!

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA22 20 0423

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA22 20 0424

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1229255035

CA22 20 0425

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement suivants en conformité avec les articles 358 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

Mme Josée Troilo
Mme Daniela Romano
M. Benoit Auger
M. Michel Noel

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1222484004

CA22 20 0426

Contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. - service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder le contrat à Centre investigation et sécurité Canada inc. pour le service de gardiennage à la mairie de l'arrondissement au montant de 237 763,70 \$ taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2023 au 23 décembre 2024 avec deux options de renouvellement d'une année chacune, dans le cadre de l'appel d'offres no. 22-19611;

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2023.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1227405014

CA22 20 0427

Contrat à Lanco Aménagement inc. - réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'accorder à Lanco Aménagement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I - Section A, dans l'arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 032 496,20 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 719079;

D'autoriser une dépense de 175 524,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'autoriser une dépense de 134 224,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1227151029

CA22 20 0428

Contrat à Excavation Pascal Beaulieu Inc. et B. Fréreau et fils inc. - location de deux tracteurs-chargeurs et une niveleuse avec opérateurs - saison hivernale 2022-2023

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 221 326,88 \$, taxes incluses, pour la location horaire de deux tracteurs-chargeurs et d'une niveleuse avec opérateurs, servant aux opérations de déneigement pour la saison hivernale 2022-2023, dans le cadre de l'appel d'offres no 22-19651.

D'accorder les contrats aux entrepreneurs suivants :

Excavation Pascal Beaulieu inc. de 101 810,36 \$ taxes incluses; et
B.Fréreau et fils inc. de 119 516,52 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1229103002

CA22 20 0429

Contribution financière à la Société historique Cavellier de LaSalle - conférence La prohibition une histoire enivrante (1920-1933)

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 120 \$ à l'organisme Société historique Cavellier de LaSalle pour avoir présenté la conférence : La prohibition, une histoire enivrante (1920-1933), dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1227769006

CA22 20 0430

Contribution financière à la Communauté grecque orthodoxe du Sud-Ouest - réalisation d'un calendrier 2023.

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Communauté grecque orthodoxe de la région du Sud-Ouest de Montréal pour la réalisation d'un calendrier 2023.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1229309034

CA22 20 0431

Contribution financière au Club de patinage artistique LaSalle Inc. - « Semaine de l'harmonie interculturelle »

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 200 \$ au Club de patinage artistique LaSalle inc pour le soutenir dans la réalisation d'une activité dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 7 au 13 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1228157010

CA22 20 0432

Contribution financière à PME MTL Grand Sud-Ouest - Fête des voisins - Industries LaSalle

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'autoriser une contribution de 4 500 \$ à PME MTL - Grand Sud Ouest dans le cadre du partenariat financier pour l'organisation de la Fête des voisins - Industries LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1229255030

CA22 20 0433

Adoption des dates des séances du conseil pour l'année 2023

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

De fixer les dates des séances du conseil d'arrondissement de LaSalle aux dates suivantes pour l'année 2023 :

16 janvier
6 février
6 mars
3 avril
1^{er} mai
5 juin
4 juillet
7 août
5 septembre
10 octobre
6 novembre
4 décembre

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1225212024

CA22 20 0434

Dépôt de boîtes et collecte de denrées alimentaires non périssables

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Nancy BLANCHET

et résolu :

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1^{er} au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables aux endroits suivants :

- à la mairie;
- à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman;
- à l'aréna Jacques-Lemaire;
- au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme); et,
- au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL).

D'autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2022 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la collecte de denrées alimentaires non périssables aux dates et endroits précités.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1228317008

CA22 20 0435

Évènement Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge - au profit des organismes jeunesse

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir la Classique hivernale à la patinoire Bleu, Blanc, Bouge le samedi 4 février 2023 au profit des organismes jeunesse de la communauté LaSalloise et à vendre des boissons alcoolisées dans le parc Hayward à cette occasion.

L'activité sera remise au 5 février 2023 en cas de mauvais temps

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1227817012

CA22 20 0436

Amender la résolution CA22 20 068 - gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme)

Il est proposé par Michel NOEL

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'amender la résolution CA22 20 068 afin de majorer la compensation maximale associée à la gratuité des bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 de 132 000 \$ à 175 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1227817013

CA22 20 0437

Nomination des mairesses et maires suppléants pour l'année 2023

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De nommer les maires et mairesses suppléants substitués pour l'année 2023, comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël

Maire suppléant substitut - monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Maire suppléant - monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Mairesse suppléante - madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano

Mairesse suppléante substitut - madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1222484006

CA22 20 0438

Nomination des membres du comité préparatoire pour l'année 2023

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

De nommer les membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de janvier à décembre 2023 comme suit :

Pour les mois de janvier, février, mars et avril

Monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël et monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps

Pour les mois de mai, juin, juillet et août

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger et madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre

Madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano et madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1222484005

CA22 20 0439**Nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle.**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'approuver la nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de LaSalle :

Paul Ye
Yue Qian Zhang
Audrey Kouadio

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1224629008

CA22 20 0440**Désignation de M. le conseiller Benoit Auger - mandat 2021-2025**

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Benoit Auger soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier développement social et communautaire
Membre du comité de circulation
Membre du comité de pilotage du budget participatif

Adoptée à l'unanimité.

30.08 1222484014

CA22 20 0441

Désignation de M. le conseiller Michel Noël - mandat 2021-2025

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller d'arrondissement Michel Noël soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier sports et loisirs
Membre du comité événementiel
Membre du comité de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine
Membre du comité de pilotage du budget participatif

Adoptée à l'unanimité.

30.09 1222484013

CA22 20 0442

Désignation de Mme la conseillère Josée Troilo - mandat 2021-2025

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De désigner madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo à titre de responsable du dossier suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du développement durable

Adoptée à l'unanimité.

30.10 1222484011

CA22 20 0443

Désignation de M. le conseiller de la Ville Richard Deschamps - mandat 2021-2025

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps à titre de responsable des dossiers suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du développement économique

Responsable des Transports et de la Mobilité
Responsable de PME-Montréal Grand Sud-Ouest

Adoptée à l'unanimité.

30.11 1222484010

CA22 20 0444

Désignation de Mme la mairesse Nancy Blanchet - mandat 2021-2025

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

De désigner madame la mairesse d'arrondissement Nancy Blanchet à titre de responsable du comité suivant pour la durée du mandat 2021-2025 :

Présidente de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine

Adoptée à l'unanimité.

30.12 1222484008

CA22 20 0445

Désignation de Mme la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini - mandat 2021-2025

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De désigner madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini soit à titre de responsable des dossiers ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du développement culturel
Présidente du comité de circulation

Adoptée à l'unanimité.

30.13 1222484009

CA22 20 0446

Désignation de Mme la conseillère Daniela Romano - mandat 2021-2025

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

De désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano soit à titre de responsable ou membre des comités suivants pour la durée du mandat 2021-2025 :

Responsable du dossier diversité culturelle
Responsable du dossier accessibilité universelle
Membre du comité événementiel

Adoptée à l'unanimité.

30.14 1222484012

CA22 20 0447

Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

De désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 2.4 du règlement numéro LAS-0002-5 :

Membres du conseil pour un mandat de 1 an :

Monsieur le conseiller d'arrondissement Benoît Auger, à titre de président
Madame la conseillère d'arrondissement Josée Troilo

Membres résidents(es) pour un mandat de 2 ans :

David Nadeau
Alexandra Papantonopoulos-Dumas
Frédéric Lavoie
Michelle Delisle-Boutin
Kednel François
Michal Pawelczak
Charlotte Boulanger, à titre de membre suppléant

ainsi que les personnes-ressources de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

Monsieur Pascal Lavoie
Monsieur Antoine Cantin-Ratelle
Monsieur Youssef Lamrhari
Madame Mireille Girard

Adoptée à l'unanimité.

30.15 1222484007

CA22 20 0448
Reddition de comptes

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.16 1223035017

CA22 20 0449
Avis de motion - Règlement de tarification LAS-0154

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller de la Ville Richard Deschamps de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement de tarification LAS-0154.

40.01

CA22 20 0450
Dépôt et présentation - projet de règlement LAS-0154

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De déposer et présenter le projet de règlement LAS-0154 sur la tarification.

Ce règlement abroge et remplace le règlement de tarification LAS-0147 actuellement en vigueur.

Les modifications apportées ont trait aux sujets suivants :

- Harmonisation des frais d'ordres de paiement refusés avec le règlement de tarification de la Ville de Montréal
- Définition des organismes associés, partenaires et collaborateurs
- Frais d'étude des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Frais d'étude des demandes d'avis préliminaires
- Frais associés aux demandes de démolition

Les tarifs associés à la location, à l'utilisation et aux services offerts par les installations suivantes sont également modifiés :

- Surfaces glacées intérieures
- Espaces de rangement
- Plateaux sportifs

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

- Piscines extérieures
- Centre récréatif et communautaire de LaSalle
- Centre de tennis
- Complexe aquatique Michel-Leduc
- Centre communautaire et culturel Henri-Lemieux

Nous introduisons également des cours d'initiation aux sports.

Adoptée à l'unanimité.

40.01.1

CA22 20 0451
Adoption - Règlement LAS-0146-1

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

Il est proposé par Laura-Ann PALESTINI

appuyé par Benoit AUGER

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0146-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1229783005

CA22 20 0452
Adoption - Règlement LAS-0145-1

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro LAS-0145-1 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0145 de manière à encadrer les travaux de peinture de brique a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0145-1 amendant le règlement de démolition numéro LAS-0145 de manière à autoriser des formes de garanties monétaires additionnelles.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1229783004

CA22 20 0453

Adoption - Règlement 2099-LAS-11

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro 2099-LAS-11 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeur et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2099-LAS-11 amendant le règlement de construction numéro 2099 de manière à exiger un certificat d'autorisation pour l'installation d'un plongeur et clarifier les dispositions concernant la peinture de la brique et l'installation de piscines démontables.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1229783003

CA22 20 0454

Adoption - Règlement 2098-LAS-200

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022;

Attendu que le projet de règlement numéro 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2022;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation quant à son objet et aux conséquences de son adoption a eu lieu le 30 novembre 2022;

Il est proposé par Richard DESCHAMPS

appuyé par Laura-Ann PALESTINI

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-200 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les piscines, les haies, la peinture de la brique et les escaliers, les garde-corps et les fenêtres dans le secteur du Village des Rapides.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1229783002

CA22 20 0455

Dérogation mineure - empiètement des marges d'une habitation quadrifamiliale au 7978-7984, rue Thelma - lot 1 077 959

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure pour une habitation quadrifamiliale isolée située au 7978-7984, rue Thelma (lot 1 077 959) afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 3,06 mètres dans la marge avant (16e Avenue), alors qu'une marge avant minimale de 4,5 mètres est requise; un empiètement du bâtiment principal de 0,14 mètre dans la marge latérale gauche, alors qu'une marge latérale minimale de 2,5 mètres est requise et; un empiètement du bâtiment principal de 2,64 mètres dans la somme des marges latérales minimales, alors qu'une somme des marges latérales minimales de 5 mètres est requise en vertu des articles 3.5.7.3 et 5.2.1 du Règlement de zonage 2098 et de la grille des usages et normes H03-05, considérant les éléments suivants :

La volonté de régulariser une situation dérogatoire devenue existante après l'entrée en vigueur du Règlement de zonage en 1988;

L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;

La demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

La demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;

La dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1229255032

CA22 20 0456
Regroupement PIIAD

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.07 à 40.08.

D'adopter les points 40.07 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

CA22 20 0457
PIIAD - aménagement de la cour avant au 8825, rue Centrale

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'aménager la cour avant du bâtiment situé au 8825, rue Centrale (lot 1 234 300), considérant que le projet :

- contribue au verdissement du site;
- veille à la conservation des arbres matures existants;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1229255033

CA22 20 0458

PIIAD - construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 - 7^e Avenue

Il est proposé par Benoit AUGER

appuyé par Josée TROILO

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003219173), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation bifamiliale sur le lot 6 506 978 de la 7^e Avenue, considérant que le projet :

- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- mets en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- contribue au verdissement du site;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1229255034

CA22 20 0459

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par Daniela ROMANO

appuyé par Richard DESCHAMPS

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1226456012

CA22 20 0460

Dépôt des rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de septembre et octobre 2022

Il est proposé par Josée TROILO

appuyé par Daniela ROMANO

et résolu :

De déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de septembre et octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1229255031

CA22 20 0461
Levée de la séance

Il est proposé par Nancy BLANCHET

appuyé par Michel NOEL

et résolu :

De lever la séance à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Nancy BLANCHET
maireesse d'arrondissement

Nathalie HADIDA
secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Nancy BLANCHET
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2023.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement